

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'APPAREIL DE LEVAGE



La transmission de la demande d'autorisation d'installation d'appareil de levage (grues) doit se faire 15 jours ouvrés minimum avant la date de montage envisagée, à l'adresse mail : gestiondp@latestedebuch.fr.

Merci de respecter scrupuleusement la procédure demandée par la Ville.

ENTREPRISE INTERVENANTE OU DEMANDEUR

Entreprise

Représentée par

Adresse

.....

Code postal

Ville

N° SIRET (obligatoire pour entreprises)

Téléphone

Email

CHANTIER

Adresse

.....

Parcelle cadastrale : Section..... N°.....

Autorisation de construction (numéro de PC ou DP)

Type de grue

Numéro de série

DATE D'INSTALLATION

.....

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- Attestation de responsabilité civile de l'entreprise, certifiant que tous les établissements recevant du public et leurs terrains, figurent sur le plan cadastral ou, le cas échéant, certifiant leur absence.
- Un plan parcellaire au 1/500è qui devra faire apparaître :
 - Le contour du chantier,
 - L'implantation de la construction,
 - Le ou les emplacements possibles du ou des appareils prévus ou existants sur le chantier,
 - Le contour à l'échelle de l'aire survolée par la ou les flèches du ou des engins de levage (dans le cas de grues sur rails, l'enveloppe maximale devra apparaitre clairement),
 - L'aire ou les aires de travail de la ou des grues,
 - L'indication de la hauteur des immeubles contigus ou voisins susceptibles d'être survolés (exemple : rez-de-chaussée RDC-R+1 etc...).
 - L'indication des cours, jardins et terrains de sport accessibles au public, susceptibles d'être survolés par l'appareil et dépendant d'établissements d'enseignement destinés à l'accueil des enfants ou d'établissements sociaux ainsi que les enceintes sportives.
- Copie du rapport du coordinateur de sécurité,
- Copie du rapport de l'examen environnemental du site (M1) - rapport établi par l'organisme de contrôle agréé attestant, après étude du site (à joindre), que les fondations de l'appareil et la capacité portante du sol, sous-sol et avoisinants à tous les stades de la construction sont compatibles avec les caractéristiques techniques et performances de l'engin dont l'installation est demandée,
- Copie de l'avis de stabilité et inspection des ouvrages des assises de la grue sur site (M2), rapports de contrôle de la grue à tour,
- Copie de la notice d'utilisation pour les grues mises en service avant le 01/01/95,
- Copie des autorisations de survol de charges des propriétés privées non concernées par la construction
- Notice d'instruction pour les grues mises en service après le 01/01/95,
- Rapport d'études des fondations de la grue.

Tout dossier incomplet sera retourné

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'APPAREIL DE LEVAGE



La transmission de la demande d'autorisation d'utilisation d'appareil de levage (grues) doit se faire 15 jours ouvrés minimum avant la date d'utilisation envisagée, à l'adresse mail :

gestiondp@latestedebuch.fr.

Pour rappel, toute demande d'utilisation d'engin de levage aura fait au préalable l'objet d'une autorisation d'installation d'appareil de levage.

Merci de respecter scrupuleusement la procédure demandée par la Ville.

ENTREPRISE INTERVENANTE OU DEMANDEUR

Entreprise

Représentée par

Adresse

.....

Code postal

Ville

N° SIRET (obligatoire pour entreprises)

Téléphone

Email

CHANTIER

Adresse

.....

Parcelle cadastrale : Section..... N°.....

Autorisation de construction (numéro de PC ou DP)

Type de grue

Numéro de série

INSTALLATION

Date de l'installation

Date prévisionnelle de mise en service

Date de dépose

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- Copie du rapport de vérification de la grue sur site (M3), et ou mise en service de la grue à tour (de marque... type...) et de vérification de dispositifs anticollision et/ou de limiteur de survol de grue à tour

Tout dossier incomplet sera retourné